

● (1125)

L'an dernier, un étudiant du Collège Douglas, dans ma circonscription, a obtenu un prêt de \$1,000 et une bourse de \$1,000. Cette année, il devra obtenir un prêt de \$2,000, car il a obtenu une bourse de \$90 seulement. L'an prochain, s'il est encore en mesure de poursuivre ses études, il peut s'attendre à n'obtenir aucune bourse. Il dit qu'il ne pourra probablement pas fréquenter l'université s'il ne doit compter que sur des prêts de plus en plus élevés d'une année à l'autre.

Une autre personne qui fréquente le Collège Douglas m'a dit n'être même pas admissible à un prêt. Il s'agit d'une dame dans la trentaine, mère de famille récemment séparée de son mari. Dans le contrat de séparation, il a été entendu qu'elle garderait la voiture. A cause de cela, on lui a refusé un prêt et elle a dû recourir au bien-être social. Ce ne sont là que deux cas parmi des milliers. Le financement insuffisant de la recherche chez nous est un autre point digne de mention et certains de nos députés en parleront au cours de ce débat de troisième lecture.

Nos collèges et nos universités sont sur le point de devenir des établissements de second ordre qui ne pourront plus effectuer le genre de recherches qu'ils ont menées par le passé. On peut citer en exemple l'Université Queen's où j'ai obtenu mon diplôme, qui comptait parmi les dix universités d'Amérique du Nord ayant les meilleures bibliothèques. Une bibliothèque est l'un des plus importants atouts d'une université, mais celle de l'Université Queen's ne vient désormais plus qu'au 87^e rang, je crois, avec celle de l'Université du Connecticut.

Je me demande si les députés, si les membres du cabinet se rendent compte de la gravité de la situation. Le secrétaire d'État (M. Joyal), qui n'est pas ici aujourd'hui, mais qui est généralement présent lorsque nous débattons de questions touchant l'enseignement postsecondaire au comité, n'a apparemment aucune influence au cabinet. Une raison à cela est qu'il n'a pas encore pris conscience des problèmes qui assaillent nos maisons d'enseignement. Il ignore, par exemple, où sont allés les 118 millions de dollars qui auraient dû être versés au chapitre du financement de l'enseignement postsecondaire en 1983-1984. Je lui ai posé la question au comité, comme des députés s'en souviendront, et il ne le savait pas. Il a évoqué toutes sortes d'hypothèses au sujet de l'emploi de ces 118 millions, qui ont bel et bien été dépensés, non épargnés, en 1983-1984. Il a mentionné toutes sortes d'emplois possibles de cette somme pour enfin dire qu'elle avait en gros été versée au Régime canadien des prêts aux étudiants. Il ne savait même pas que c'est là un régime de prêts et non de bourses. Je voudrais bien que ce soit un régime de bourses. Mais il en a parlé comme d'un régime de bourses et c'est là qu'une bonne partie des 118 millions de dollars est allée. C'est ridicule. Il n'a pas su nous dire ce qu'il en était, même s'il nous a annoncé la création d'une équipe spéciale pour examiner le financement de l'enseignement postsecondaire. Il a annoncé que cette équipe spéciale serait dirigée par Al Johnson, ce qui est un excellent choix, à mon avis. Il a fait cette annonce au comité, mais quand je lui ai demandé qui ferait partie de l'équipe spéciale, il ne le savait pas. Quand je lui ai demandé quel serait le mandat de cette équipe spéciale, il n'a pas pu me répondre. Quand je lui ai téléphoné hier encore pour connaître le mandat du groupe d'étude, il ne pouvait toujours pas me renseigner.

Financement des programmes établis

● (1130)

Comment un ministre qui ignore où les 118 millions de dollars sont allés, et soit dit en passant, ils auraient dû aller aux provinces pour financer l'enseignement postsecondaire, peut-il avoir beaucoup d'influence? Comment un ministre qui crée une équipe spéciale sans pouvoir dire quel sera son mandat peut-il influer sur les autres ministres du cabinet fédéral?

Nous avons reçu un grand nombre de télégrammes et de lettres du secteur postsecondaire. Depuis quelques jours, j'ai reçu des lettres et des télégrammes de l'Association des universités et collèges du Canada, de la Fédération canadienne des étudiants, de l'Association canadienne des professeurs d'université et de bien d'autres groupes. Dans son télégramme, la Fédération canadienne des étudiants signale qu'elle continue à s'opposer à l'adoption du projet de loi C-12. Voici ce qu'elle dit:

Ce projet de loi entraînera la perte de 378 millions de dollars sur une période de deux ans. La FCE exhorte le gouvernement à supprimer l'article qui restreint les augmentations à 6 et à 5 p. 100, à attribuer des fonds à l'enseignement et à entamer immédiatement un dialogue national sur le financement et l'orientation de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Dans son télégramme au ministre d'État (Finances) (M. MacLaren), qui, de toute évidence, ne l'a pas lu, l'Association canadienne des professeurs d'université dit ceci:

L'Association canadienne des professeurs d'université déplore la mesure prise par le gouvernement fédéral pour restreindre les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du projet de loi C-12. Tous les gouvernements au Canada devraient accroître au lieu de restreindre l'accès aux études supérieures afin que les jeunes de notre pays puissent obtenir le niveau d'instruction dont ils auront besoin pendant les dernières décennies du XX^e siècle et au XXI^e siècle. L'Association exhorte le gouvernement fédéral à revenir sur sa décision, surtout puisqu'il a décidé de restreindre uniquement les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire dans le cadre des programmes de transferts financiers aux provinces.

Une lettre du directeur général de l'Association des universités et collèges du Canada fait remarquer que le gouvernement a décidé d'appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux transferts financiers aux fins de l'enseignement postsecondaire à une époque où les demandes d'inscription continuent d'augmenter. Dans sa lettre, M. Gillmore écrit ceci:

Les universités ont désespérément besoin d'une aide supplémentaire pour maintenir le niveau d'excellence actuel et satisfaire aux besoins croissants d'une large tranche de la société canadienne.

Le maintien du programme des 6 et 5 p. 100 dans le cas de l'enseignement postsecondaire que propose le projet de loi C-12 ne sera pas à l'avantage du Canada.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, le parti conservateur avait malheureusement appuyé le principe général des 6 et 5 p. 100 dans la mesure originale. S'il ne l'avait pas fait, nous ne serions peut-être pas obligés de lutter aujourd'hui pour que le gouvernement supprime la restriction des 6 et 5 p. 100 dans le cas des transferts financiers au titre de l'enseignement postsecondaire. Depuis, les membres de ce parti se sont rendu compte de la crise qui existe dans nos universités et nos collèges. Je le répète, cette crise touche les établissements eux-mêmes, les recherches qui peuvent et doivent y être effectuées, les programmes d'enseignement qui devraient être offerts à nos jeunes et, par-dessus tout, notre société qui ne pourra plus encourager les jeunes et les moins jeunes à poursuivre leurs études au-delà du secondaire.